



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2015

Sous-préfecture d'Argenteuil

- 5 JUIL. 2016

ARRIVEE



**Rapport établi selon la Loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite Loi Barnier, et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000**

Rapport à la disposition du public au Syndicat AZUR

Présenté au Comité Syndical du 30 juin 2016

Syndicat AZUR

Syndicat mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers

Communauté Agglomération Argenteuil Bezons (CAAB) --

Communauté d'Agglomération Le Parisis (Cormeilles-en-Parisis -- La Frette-sur-Seine)

2, rue du Chemin Vert – 95 100 ARGENTEUIL

Téléphone : 01.34.11.70.31 - Télécopie : 01.34.11.70.32

www.syndicat-azur.fr

SOMMAIRE



1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS	2
1.1. HISTORIQUE	2
1.2. COMPOSITION DU SYNDICAT AZUR (SELON DELIBERATION 2014/05)	3
1.3. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL (SELON DELIBERATIONS 2014/14 ET 2014/15)	3
1.4. COMPETENCES : REPARTITION ENTRE LA COMPETENCE SYNDICALE ET LA COMPETENCE AGGLOMERATION	4
1.5. METHODE DE RECOUVREMENT DES CHARGES	4
1.6. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ASSURANT LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS AU 1ER JANVIER 2014 (SOURCE ORDIF)	5
1.7. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014	6
1.8. DECHETS INDUSTRIELS BANALS (D.I.B.)	9
2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS	10
2.1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES	10
2.1.1. Collectes en porte à porte	10
2.1.2. Collecte en apport volontaire	10
2.2. TABLEAU PRESENTANT LES FLUX DE DECHETS COLLECTES	10
3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS	11
3.1. TONNAGES DES DECHETS TRAITES SUITE A LA COLLECTE EN PORTE A PORTE, EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ET DECHETTERIE	11
3.2. MODES DE VALORISATION VERS LESQUELS SONT ORIENTES LES DECHETS COLLECTES	11
3.3. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES "ENSEMBLE SYNDICAT" HORS DECHETTERIE	12
3.4. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARGENTEUIL-BEZONS	13
3.5. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS	14
3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS	15
3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE	16
3.6. LA DECHETTERIE ET LES DECHETTERIES MOBILES	17
3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe	17
3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie	17
3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie	18
3.6.4. Evolution de la fréquentation de la déchetterie par ville et par mois	18
3.6.5. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR	19
3.6.6. Caractéristiques des déchetteries mobiles	20
3.6.7. Fréquentation des déchetteries mobiles et tonnages 2014	21
3.6.8. Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	22
3.7. MODE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS OU SONT TRAITES LES DECHETS	22
3.8. DESCRIPTIF DES DIFFERENTS SITES DE TRAITEMENT	23
3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives)	23
3.8.1.1. Bilan de la valorisation énergétique	23
3.8.1.2. Bilan de la valorisation matière	24
3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines	24
3.8.2.1. Bilan de la valorisation matière	24
3.8.3. Centre de traitement des végétaux	24
3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats	25
4. LES FINANCES	26
5. TABLEAU DE BORD DES MARCHES PUBLICS	27
6. TABLEAU DE BORD : SYNTHESE	28
6.1. CARACTERISTIQUES DU SYNDICAT AZUR	28
6.2. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE COLLECTE	28
6.3. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE TRAITEMENT DU SYNDICAT AZUR	28
7. ANNEXES	29
7.1. INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR	29
7.2. INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR	29

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

1.1. Historique

- 1972 :** Création du Syndicat AZUR qui regroupe 4 villes : Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis, Sartrouville
- 1972/1975 :** Construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, rue du Chemin Vert Argenteuil
- 1985 :** Mise en service du réseau de chaleur
- 1990 :** Modernisation des fours d'incinération
- 1993/1994 :** Traitement des fumées pour la mise en conformité de l'incinération avec la réglementation concernant la réduction des pollutions
- 1994 :** Ouverture de la déchetterie
- 1996/1998 :** Augmentation de la capacité de traitement de l'usine et mise en place d'un système de cogénération avec production simultanée de chaleur et d'électricité
- 1997 :** Lancement de la collecte sélective du verre
- 1998/2000 :** Lancement de la collecte sélective multi matériaux, construction du centre de traitement des mâchefers
- 2002 :** Adhésion de la ville de La Frette sur Seine
- 2005 :** Retrait de la ville de Sartrouville, mise aux normes de l'Usine d'Incinération concernant les rejets atmosphériques
- 2009 :** Lancement de la collecte des déchets végétaux sur le territoire de la Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis
- 2010 :** Lancement du nouveau service de déchetteries mobiles
- 2011 :** Accueil des Déchets d'Activités de Soins en déchetterie fixe
- 2015**
Contractualisation du Syndicat avec Eco-Mobilier pour un soutien financier concernant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipement et d'Ameublement
Renégociation de la Délégation de Service Public avec Novergie, intégrant un plan d'investissements ambitieux
Réaménagement de la dette du Syndicat
Sécurisation des quais de la déchetterie

1.2. Composition du Syndicat AZUR (selon délibération 2015/10)

Nom des collectivités adhérentes	Communes concernées	Population	Part / Population totale (%)
 communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons	ARGENTEUIL	106 580	65.27
	BEZONS	28 423	17.41
	TOTAL CAAB	135 003	82.67
 Le Parisis COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	CORMEILLES-EN-PARISIS	23 673	14.50
	LA FRETTE	4 625	2.83
	TOTAL VALPARISIS	28 298	17.33
TOTAL		163 301	100.00

Ces chiffres sont fournis par l'INSEE sur la base de la population légale 2013, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

1.3. Composition du comité syndical (selon délibérations 2014/14 et 2014/15)

Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons		
Villes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Argenteuil	Monsieur DOUCET Monsieur TETART	Madame COLIN Madame ROBION
Ville de Bezons	Monsieur LESPARRE Mme MENHAOUARA	Monsieur OURMIERES Monsieur BORDAS
Communauté d'Agglomération Val Parisis		
Villes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville de Cormeilles-en-Parisis	Monsieur AH-YU Monsieur LAUGARO	Monsieur BRIAULT Madame BACHELIER
Ville de la Frette-sur-Seine	Monsieur BOURDON Monsieur RICCI	Madame JOLLY Monsieur LE GUIGO

Le Bureau syndical se compose :

- **D'un président :** Monsieur LESPARRE
- **De trois vice-présidents :** Monsieur BOURDON, 1^{er} vice-président
Monsieur DOUCET 2^{ème} vice-président
Monsieur AH-YU, 3^{ème} vice-président

1.4. Compétences : Répartition entre la compétence syndicale et la compétence agglomération

Compétences obligatoires :

- ❖ Construction et exploitation de déchetteries,
- ❖ Etude, programmation, réalisation et gestion d'équipements pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers, déchets assimilés et déchets industriels banals (valorisation organique, matière et énergétique),
- ❖ Communication sur les activités du Syndicat,
- ❖ Fourniture (bacs roulants) et entretien du matériel pour valorisation (organique et matière).

Compétences facultatives :

Les établissements de coopération intercommunale du Syndicat peuvent par délibération transférer les compétences facultatives suivantes :

- ❖ L'ensemble des collectes des déchets ménagers et assimilés, objets ménagers encombrants, collectes sélectives (végétaux, emballages ménagers et journaux magazines, D.T.Q.D., D.I.B., etc..),
- ❖ La mise en place et l'entretien de la conteneurisation (pré-collecte ordures ménagères),

Villes	Collecte	Mode de collecte	Traitement	Mode de traitement
Argenteuil	Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons	Régie	Azur	Prestataire
Bezons				
Corneilles-en-Parisis	Azur	Prestataire		
La Frette-sur-Seine				

1.5. Méthode de recouvrement des charges

	Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons	Communauté d'Agglomération Le Parisis
Capital	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
Intérêts		
Charges de structure		
Redevance incinération		
Redevance déchetterie		
Tri emballages		
Entretien bacs CS		
Achat bacs CS		
Collectes (OM, CS, OE)		

1.6. Les structures intercommunales assurant la collecte et le traitement des déchets ménagers au 1er janvier 2014 (source Ordif)



1.7. Les événements marquants de l'année 2015

Le Syndicat AZUR dont les bureaux sont situés 2 rue du chemin vert à Argenteuil est administré par le comité syndical constitué de 8 membres titulaires (2 par communes) et 8 membres suppléants.

Le comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

Au cours de l'année 2015, le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises :

Comité du 2 avril 2015

ORDRE DU JOUR	Délibération
Délibération N° 2015-01 - Arrêt "Commune d' Olivet" : Avis de la DDFIP sur la poursuite de la DSP au-delà du 5 février 2015.	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-02 - Création de la Commission de Délégation de Service Public	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2105-03 - Indemnités du Trésorier	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-04 - Adhésion au contrat d'assurance groupe du CIG Grande Couronne	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-05 - Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-06 - Compte administratif exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-07 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-08 – Débat d'Orientations Budgétaires	Approuvée à l'unanimité

Comité du 9 avril 2015

ORDRE DU JOUR	Délibération
Délibération N° 2015-09 – Election des membres de la CDSP	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-10 – Répartition des charges syndicales fixées à l'habitant pour l'exercice 2015	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-11 – Vote du budget primitif 2015	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2105-12 – Recouvrement de la participation de la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-13 - Recouvrement de la participation de la Communauté d'Agglomération Le Parisis	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-14 – Versement des participations budgétaires communautaires pour 2015 – Versements anticipés participations budgétaires communautaires pour 2016.	Approuvée à l'unanimité

Comité du 24 juin 2015

ORDRE DU JOUR	Délibération
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 9 avril 2015	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-15 – Avenant DSP Novergie – Avis de la DDFIP	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-16 – Rapport annuel d'activité du Syndicat- Exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-17 – Contrôle de l'usine d'incinération : Rapports technique et financier Novergie – Exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-18 – Autorisation donnée au Président de renouveler la convention de médecine préventive du CIG	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-19 – Autorisation donnée au Président de signer une convention avec Eco Mobilier	Approuvée à l'unanimité

Comité du 23 juillet 2015

ORDRE DU JOUR	Délibération
Délibération N° 2015-20 – Autorisation faite au président pour signer le protocole transactionnel avec la SFIL, CAFFIL et DEXIA	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-21 – Proposition de réaménagement de l'emprunt structuré n°MPH271819EUR001 (eur/chf)	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-22 – Proposition de réaménagement de l'emprunt structuré n°MPH256696EUR001 (dualis : écart eur/chf versus eur/usd)	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-23 – Proposition de réaménagement de l'emprunt structuré n°MPH258018EUR001 (taux de pente)	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-24 – Renouvellement de la convention avec OCAD3E relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et électroniques ménagers (D3E)	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-25 – Renouvellement des conventions avec OCAD3E et RECYLUM relative aux lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015-26 – Avenant au contrat signé avec Eco-Emballage concernant un mandat d'autofacturation annexé au contrat pour l'action et la performance barème E	Approuvée à l'unanimité

Comité du 12 octobre 2015

ORDRE DU JOUR	Délibération
Délibération N° 2015/27 - Autorisation donnée au président de signer la convention financière avec l'Agglomération Le Parisis	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/28 - Décision modificative N° 1 – Exercice 2015	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/29 - Modification du régime d'astreinte et de permanence au sein du Syndicat Azur	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/30 - Renouvellement de la convention avec le CIG relative à la mise à disposition d'un avocat	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/31 - Indemnités du trésorier pour l'exercice 2015	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/32 - Tarif de la redevance sur les Déchets Industriels Banals pour l'année 2016	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/33 - Tarif d'incinération 2016 pour la ville de Montigny-lès-Cormeilles	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/34 - Instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les communes d'Argenteuil et Bezons	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/35 - Création d'un poste de Directeur et d'un emploi fonctionnel	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/36 - Modification du régime indemnitaire de la filière administrative	Approuvée à l'unanimité

Comité du 1^{er} décembre 2015

ORDRE DU JOUR	Délibération
Délibération N° 2015/37 - Approbation de la convention de continuité du service public avec l'Agglomération Argenteuil Bezons	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/38 - Approbation de la convention de continuité du service public avec l'Agglomération Le Parisis	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/39 - Création 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/40 - Création de 126 postes (transfert de personnel de l'Agglomération Argenteuil Bezons)	Approuvée à l'unanimité
Modification des statuts du Syndicat	Reporté
Délibération N° 2015/41 - Débat d'orientations budgétaires	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/42 - Présentation du bilan technique et financier de la DSP pour l'exercice 2014	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/43 - Autorisation donnée au Président de signer le contrat de relance avec Eco-Emballages	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/44 - Autorisation donnée au Président de signer le renouvellement de la convention de confection des paies avec le CIG	Approuvée à l'unanimité

Comité du 18 décembre 2015

ORDRE DU JOUR	Délibération
Délibération N° 2015/45 – Approbation de la convention de service "réparation des parcs automobiles d'Argenteuil et de Bezons"	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/46 - Maintien du régime indemnitaire des agents transférés de l'Agglomération Argenteuil Bezons	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/47 - Régime indemnitaire filière technique	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/48 - Régime indemnitaire filière administrative	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/49 - Régime indemnitaire filière animation	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/50 - Redevance DIB : tarifs et fonctionnement pour les villes d'Argenteuil et de Bezons	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/51 - Présentation du budget par nature	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/52 - Vote du budget primitif 2016	Approuvée à l'unanimité
Délibération N° 2015/53 - Désignation d'un Président afin d'assurer la continuité de service	Approuvée à l'unanimité

1.8. Déchets Industriels Banals (D.I.B.)

Par délibération 2003/19 en date du 29 avril 2003, le syndicat AZUR institue la redevance sur les déchets industriels banals à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les producteurs « non ménages » de plus de 1 100 litres de déchets par semaine.

Trois cas de figure existent :

1. l'entreprise produit moins de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs AZUR différenciés sont mis à disposition, mais l'entreprise est non redevable.
2. l'entreprise produit plus de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs mis à disposition et l'entreprise est redevable.
3. l'entreprise choisit d'utiliser les services de prestataires privés pour la collecte et le traitement de ses déchets : elle fournit une attestation de ce contrat privé.

Nombre de redevables 2015	
Corneilles-en-Parisis	26
La Frette-sur-Seine	5
TOTAL	31

2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

2.1. Principales caractéristiques des collectes

2.1.1. Collectes en porte à porte

Collecte Porte à Porte Selon flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Collecte des OM	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	C2 à C6	Sacs plastiques, bac gris couvercle vert, bac gris couvercle grenat, autres	100%
Collecte sélective des emballages	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	C1	Bac gris couvercle bleu	100%
Collecte des encombrants	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	1 fois/semaine à 1 fois tous les 2 mois	Posés sur la voie publique	100%
Collecte sélective du verre (collectif uniquement) sur Corneilles	Prestataire : Entreprise Val 'Horizon	C1	Bac vert couvercle vert operculé	4%
Collecte des déchets végétaux	Prestataire : entreprise Val 'Horizon + régie	C1 (9 mois dans l'année)	Sacs papier, bac vert couvercle vert	40%

2.1.2. Collecte en apport volontaire

Collecte AV Selon flux	Mode d'exploitation	Modes de dépôt
Collecte des OM (uniquement sur Argenteuil et Bezons)	Prestataire : entreprise Coved	Colonnes enterrées
Collecte des emballages (uniquement sur Argenteuil et Bezons)	Prestataire : entreprise Coved	Colonnes enterrées
Collecte sélective du verre (toutes les communes + déchetterie)	Prestataires : entreprise Val 'Horizon et Derichebourg	Colonnes enterrées + aériennes

2.2. Tableau présentant les flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
OM	PAP* + AV* + Déchetterie + Sces Techniques	Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil	Valorisation énergétique
Verre	PAP + AV + Déchetterie	Stockage - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Emballages	PAP + AV + Déchetterie	Quai de transfert - Montlignon Centre de tri – Blanc Mesnil	Valorisation matière par recyclage et énergétique (refus de tri),
Encombrants	PAP + Déchetterie	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière et énergétique, enfouissement
Déchets végétaux	PAP + Déchetterie + Sces Techniques	Quai de transfert – Argenteuil Centre de traitement – Villeneuve les Sablons	Compost

* PAP : Porte à porte

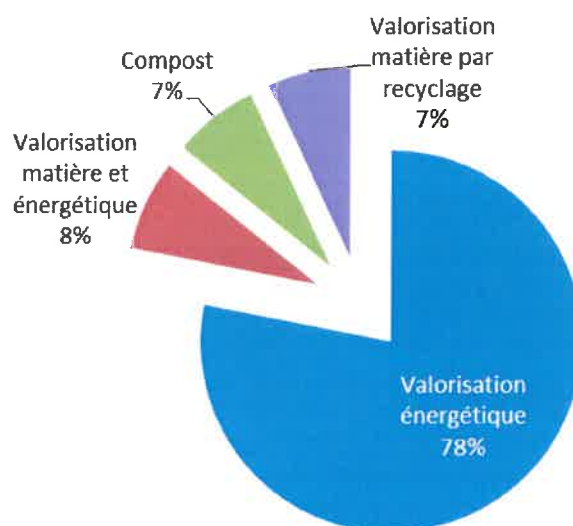
AV : Apport volontaire

3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. Tonnages des déchets traités suite à la collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire et déchetterie

	2015	Ratio Kg/hab/an 2015
OM (P à Porte + App Vol. + Déchetterie + Sces techniques)	60 218	369
Emballages (P à Porte + Ap Vol. + Déchetterie)	3 976	24
Verre (P à Porte + Ap Vol. + Déchetterie)	1 504	9
Encombrants (P à Porte + Déchetterie)	5 904	36
Végétaux (P à Porte + Sices techniques + Déchetterie)	5 603	34
TOTAL	77 205	473

3.2. Modes de valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés

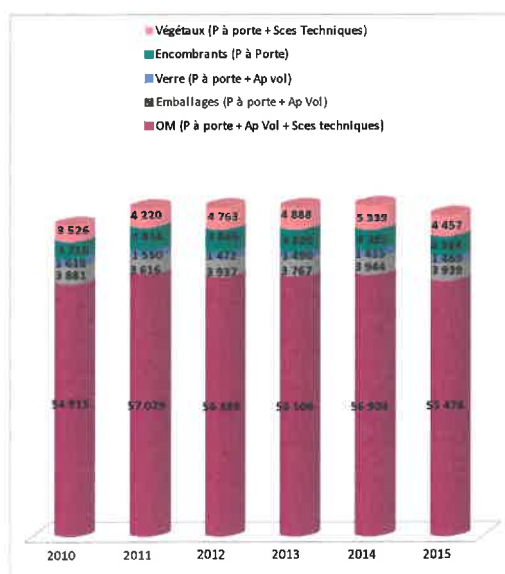


3.3. Evolution des tonnages de déchets traités "ensemble Syndicat" hors déchetterie

AZUR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	54 915	57 079	56 389	56 506	56 903	55 476	-2,51
Emballages (P à porte + Ap Vol)	3 881	3 616	3 937	3 767	3 944	3 939	-0,13
Verre (P à porte + Ap vol)	1 618	1 550	1 472	1 490	1 415	1 469	3,82
Encombrants (P à Porte)	3 716	4 814	4 866	4 829	4 385	4 364	-0,48
Végétaux (P à porte + Sces Techniques)	3 526	4 220	4 763	4 888	5 339	4 457	-16,52
TOTAL	67 656	71 279	71 427	71 480	71 986	69 705	-3,17

	2015	Ratio AZUR Kg/hab/an 2015	Ratio Ile de France Kg/hab/an 2012 (source ORDIF)
OM (P à Porte + Ap Vol + Sces techniques)	55 476	340	305
Emballages (P à Porte + App Vol.)	3 939	24	35
Verre (P à Porte + App Vol.)	1 469	9	20
Encombrants (P à Porte)	4 364	27	27
Végétaux (P à Porte + Sces techniques)	4 457	27	20
TOTAL	69 705	428	407

En 2013, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant s'échelonne entre 463 kg et 503 kg en Ile de France, la moyenne est de 462 kg/an/hab. Dans la Grande Couronne, le ratio est de 503 kg/an/hab (source ORDIF).



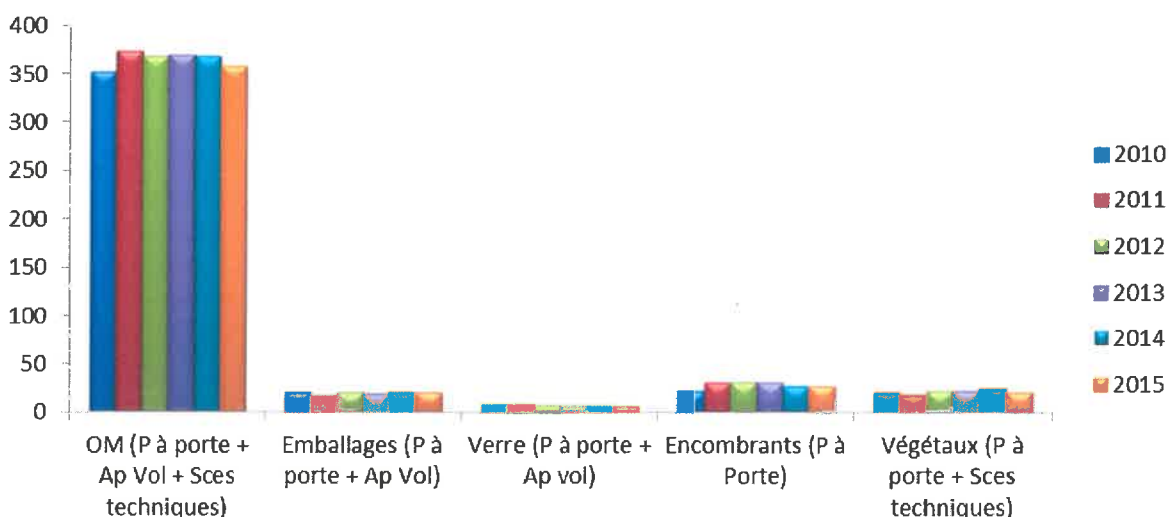
3.4. Evolution des tonnages de déchets traités pour La Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons

CAAB	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	47 642	49 829	49 059	49 233	49 676	48 377	-2,61
Emballages (P à porte + Ap Vol)	2 688	2 423	2 800	2 664	2 838	2 835	-0,11
Verre (P à porte + Ap vol)	1 060	1 022	952	984	1 415	964	-31,87
Encombrants (P à Porte)	3 070	4 148	4 228	4 168	4 385	3 733	-14,87
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	2 148	2 537	2 950	3 057	3 382	2 789	-17,53
TOTAL	56 608	59 959	59 989	60 106	61 696	58 698	-4,86

CAAB - kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	352	374	369	370	369	358
Emballages (P à porte + Ap Vol)	21	18	21	20	21	21
Verre (P à porte + Ap vol)	9	8	7	7	7	7
Encombrants (P à Porte)	22	31	32	31	28	28
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	21	19	22	23	25	21
TOTAL	425	450	451	452	450	435

Plusieurs collectes sont faites simultanément sur Argenteuil et Bezons et ne permettent pas de faire la distinction entre les tonnages des deux communes.
La CAAB a souhaité une répartition des tonnages par service, et non plus par ville comme précédemment. A partir de juillet 2015, les tonnages ont à nouveau été détaillés par ville.

Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons – Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)

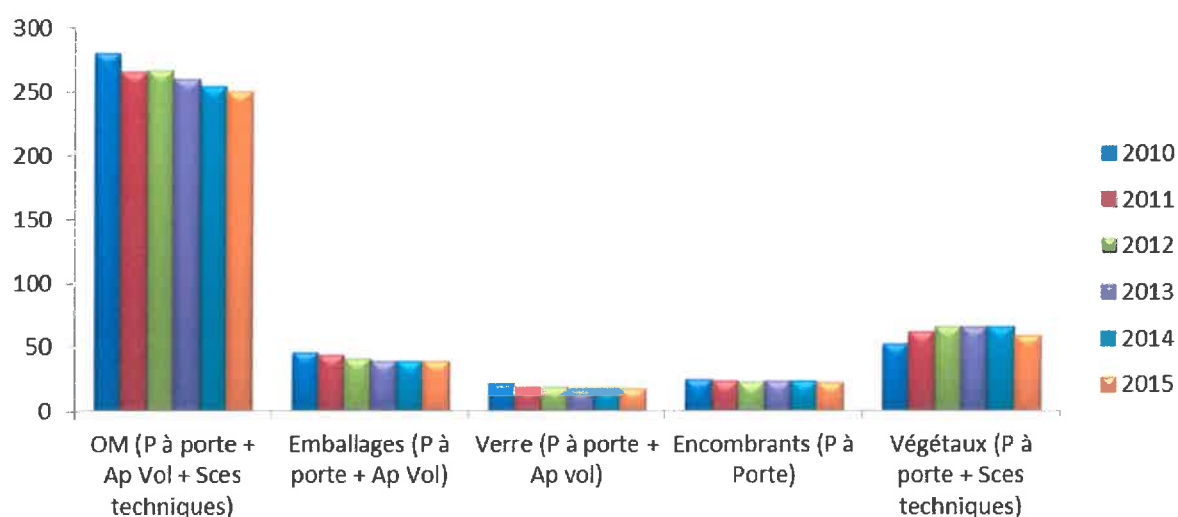


3.5. Evolution des tonnages de déchets traités pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis

CALP	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	7 273	7 250	7 330	7 273	7 227	7 099	-1,77
Emballages (P à porte + Ap Vol)	1 193	1 193	1 137	1 103	1 106	1 105	-0,09
Verre (P à porte + Ap vol)	558	528	520	506	503	505	0,40
Encombrants (P à Porte)	646	666	637	661	669	631	-5,68
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	1 378	1 683	1 812	1 831	1 957	1 668	-14,77
TOTAL	11 048	11 320	11 436	11 374	11 462	11 008	-3,96

CALP - kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	280	266	267	260	254	251
Emballages (P à porte + Ap Vol)	46	44	41	39	39	39
Verre (P à porte + Ap vol)	22	19	19	18	18	18
Encombrants (P à Porte)	25	24	23	24	24	22
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	53	62	66	66	66	59
TOTAL	426	415	416	407	407	389

Communauté d'Agglomération Val Parisis –
Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)

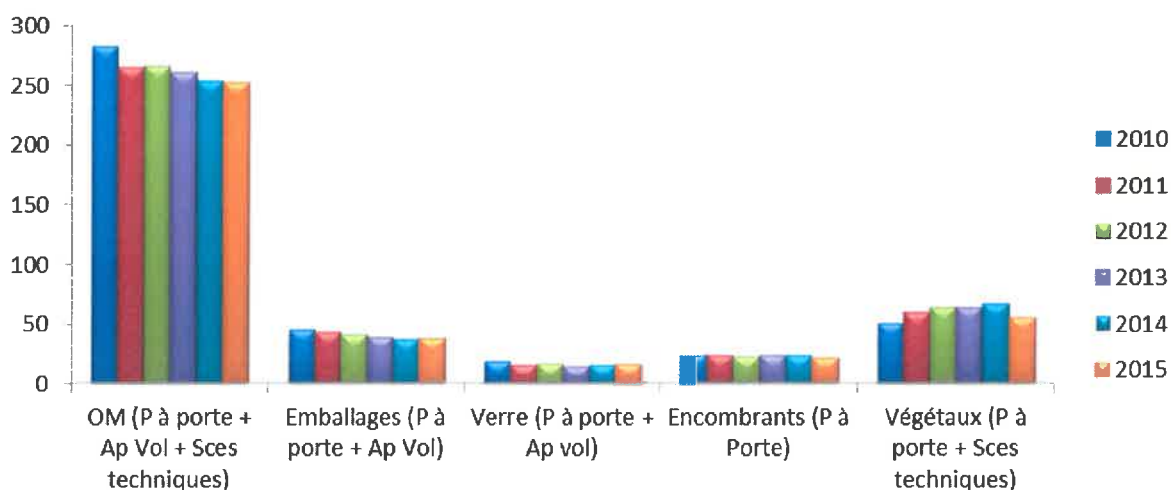


3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS

CORMEILLES-EN-PARISIS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	6 081	6 037	6 092	6 103	6 046	5 982	-1,06
Emballages (P à porte + Ap Vol)	966	975,42	935	914	885	899	1,58
Verre (P à porte + Ap vol)	401	355,84	390	357	369	392	6,23
Encombrants (P à Porte)	525	542	526	550	556	525	-5,58
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	1092	1 360	1 464	1 482	1 586	1 330	-16,14
TOTAL	9 065	9 270	9 407	9 406	9 442	9 128	-3,33

CORMEILLES-EN PARISIS- kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	283	266	266	262	254	253
Emballages (P à porte + Ap Vol)	45	43	41	39	37	38
Verre (P à porte + Ap vol)	19	16	17	15	16	17
Encombrants (P à Porte)	24	24	23	24	23	22
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	51	60	64	64	67	56
TOTAL	422	409	411	403	397	386

Cormeilles-en-Parisis - Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)

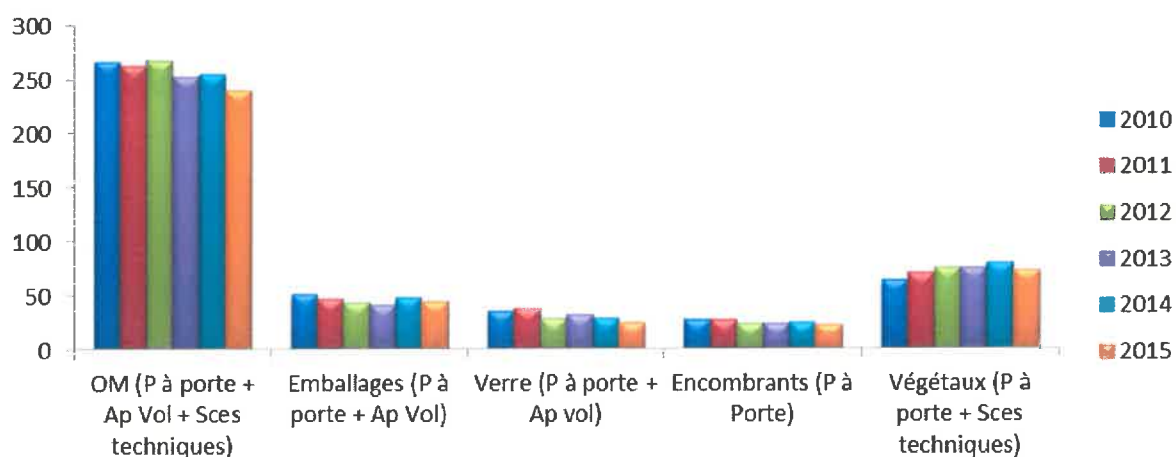


3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE

LA FRETTE-SUR-SEINE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	1 192	1 213	1 238	1 170	1 181	1 117	-5,42
Emballages (P à porte + Ap Vol)	227	218	202	189	221	206	-6,79
Verre (P à porte + Ap vol)	157	171,96	130	149	134	113	-15,67
Encombrants (P à Porte)	121	124	111	111	114	106	-7,02
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	286	322,84	348	349	371	338	-8,89
TOTAL	1 983	2 050	2 029	1 968	2 021	1 880	-6,98

LA FRETTE SUR SEINE - kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	266	263	268	253	255	242
Emballages (P à porte + Ap Vol)	51	47	44	41	48	45
Verre (P à porte + Ap vol)	35	37	28	32	29	24
Encombrants (P à Porte)	27	27	24	24	25	23
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	64	70	75	75	80	73
TOTAL	443	444	440	426	437	406

La Frette sur Seine - Evolution des tonnages de déchets traités (kg/an/habitant)



3.6. La déchetterie et les déchetteries mobiles

3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe

Types de déchets acceptés	Filière de valorisation / CET	Tonnages 2015
Gravats	CET classe III	7 063
Verre	Recyclage	35
Végétaux	Compostage	1 146
Cartons	Recyclage	29
Journaux Magazines	Recyclage	8
Incinérables	Incinération	4 717
Encombrants	Valorisation matière (20% minimum) et Incinération	1 540
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	Valorisation matière	155
Ferrailles	Valorisation matière	114
Textiles	Recyclage	20
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	Elimination	96
TOTAL		14 923

3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie

Evolution des tonnages	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution 2014/2015 (%)	Ratio par habitant 2015
Gravats	6 354	6 851	6 368	6 794	6 888	7 063	2,54	43,25
Verre		35	36	45	33	35	5,11	0,21
Végétaux	1569	1 400	1 303	1 013	1 123	1 146	2,06	7,02
Cartons, Journaux et Magazines	38	4	9	12	15	37	150,00	0,23
Incinérables	2 580	3 176	3 297	3 673	4 544	4 717	3,81	28,89
Encombrants	2 172	1 842	1 786	1 247	1 728	1 540	-10,87	9,43
Ferrailles	398	356	244	177	161	114	-29,13	0,70
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	220	233	152	153	128	155	21,09	0,95
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	90	95	104	103	92	96	4,67	0,59
Textiles	3	15	20	24	15	20	29,87	0,12
TOTAL	13 424	14 007	13 319	13 241	14 727	14 923	1,33	91,38

3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie

Evolution de la fréquentation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Argenteuil	36 305	37 430	35 791	32 419	38 839	36 883	-5,04
Bezons	7 014	5 733	6 420	5 112	7 086	5 115	-27,82
Corneilles-en-Parisis	24 994	24 107	21 744	22 375	19 232	29 488	53,33
La Frette-sur-Seine	4 147	5 111	3 882	5 155	3 835	13 627	255,33
TOTAL	72 460	72 381	67 837	65 061	68 992	85 113	23,37

3.6.4. Evolution de la fréquentation de la déchetterie par ville et par mois

2015	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	Total
Argenteuil	2 179	2 681	3 982	3 150	2 698	1 770	3 107	2 046	3 449	4 418	3 933	3 470	36 883
Bezons	288	417	662	509	493	335	360	424	320	480	488	339	5 115
Corneilles-en-Parisis	1 198	2 007	3 420	2 949	2 818	1 353	2 814	1 794	2 105	3 347	3 122	2 561	29 488
La Frette-sur-Seine	624	823	1 294	1 042	1 121	686	1 349	939	1 177	1 664	1 688	1 220	13 627
TOTAL	4 289	5 928	9 358	7 650	7 130	4 144	7 630	5 203	7 051	9 909	9 231	7 590	85 113

3.6.5. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR

Titulaire : Depuis le 24 novembre 2009, la déchetterie est gérée par GENERIS (Véolia).

Localisation : 4 rue du Chemin Vert – 95100 Argenteuil.

Règlement :

L'accès à la déchetterie, située 4 rue du Chemin Vert 95100 ARGENTEUIL, est gratuit pour les particuliers remplissant les conditions du présent règlement et est exclusivement réservé aux particuliers :

- ✓ résidant sur le territoire du Syndicat AZUR à savoir la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons (Argenteuil et Bezons) et la Communauté d'Agglomération Le Parisis (pour les villes de Cormeilles-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine),
- ✓ sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de six mois et d'une pièce d'identité auprès du gardien de la déchetterie.

L'accès de la déchetterie est interdit à toute personne non déposante, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la déchetterie.

L'accès à la déchetterie est autorisé aux véhicules suivants :

- ✓ Tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- ✓ Véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500 kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- ✓ Véhicules de plus de 2 mètres de haut,
- ✓ Véhicules équipés de benne basculante.

Déchets admis :

- Déblais et gravats issus du bricolage familial,
- Tontes de pelouse, produits d'égavage et branchages,
- Emballages en cartons, plastique et bois,
- Journaux, magazines
- Objets encombrants ménagers,
- Ferraille,
- Piles, batteries,
- Verre,
- Huiles de vidange moteur (< à 20 litres par apport),
- Produits toxiques ou dangereux (< à 5 litres par apport),
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (une convention doit être signée préalablement avec le Syndicat AZUR)

3.6.6. Caractéristiques des déchetteries mobiles



La déchetterie mobile est légère, modulable et fonctionne sans benne. Elle s'installe une heure avant l'ouverture au public et son emplacement est nettoyé après son démontage.

Des drapeaux et panneaux la signalent.

Un agent de la déchetterie fournit les indications pour déposer les déchets et/ou sensibiliser les déposants.

À la fermeture, des camions enlèvent les déchets collectés qui sont ensuite évacués vers leurs filières de traitement

Sur place, les différents points de collecte sont clairement identifiés et les conteneurs de récupération habillés afin de préserver l'environnement et le cadre de vie des riverains. Les déblais et gravats sont déposés dans des big-bags (gros sacs de 3m³) placés sur des supports pour faciliter leur enlèvement. Les objets encombrants (y compris la ferraille et le bois) sont directement déposés dans un enclos. Il en va de même pour les déchets verts. Quant aux D3E, ils sont déposés dans une caisse grillagée. L'infrastructure est démontée après chaque journée de collecte.

Exploitant	Depuis novembre 2010, les déchetteries mobiles sont gérées par GENERIS (Véolia). Le marché a été signé pour une durée de 5 ans.
Jours d'ouverture	3 sites (2 sur Argenteuil et 1 sur Bezons) Ouverture mensuelle de 13 à 18 h
Nombre de visites 2015	659
Accueil des déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	non

3.6.7. Fréquentation des déchetteries mobiles et tonnages 2015

FREQUENTATION DES DECHETTERIES MOBILES EN NOMBRE DE JOURS/MENSUEL ET ANNUEL 2015														
SITE	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL	%
A6 - Marché des Coteaux	12	16	30	28	0	27	28	23	40	22	30	28	284	43,10%
A5 - Marché de la Colonie	17	23	23	1	4	13	4	8	20	15	29	15	172	26,10%
B2 - Rue Maurice Berteaux	13	6	8	13	38	27	0	3	27	23	17	28	203	30,80%
TOTAL	42	45	61	42	42	67	32	34	87	60	76	71	659	
Pourcentage mensuel	6,37%	6,83%	9,26%	6,37%	6,37%	10,17%	4,86%	5,16%	13,20%	9,10%	11,53%	10,77%	100,00%	
Poids déchets incinérables en T	0,28	0,00	1,46	1,32	1,58	6,08	0,74	1,08	3,82	3,72	1,74	3,38	25	

3.6.8. Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Service proposé depuis le 25 août 2011 au sein de la déchetterie fixe,

Les déchets concernés.

Il s'agit des matériels piquants et coupants tels que seringues, aiguilles, lancettes, bistouris qui peuvent présenter un risque infectieux. Ces déchets ne doivent pas être jetés aux ordures ménagères. Les déchets anatomiques et les produits sanguins, les compresses souillées, ne sont pas acceptés à la déchetterie.

À qui s'adresse ce service ?

Aux personnes se trouvant sous traitement (diabète, insuffisance rénale, porteurs de virus) ou en automédication. Elles peuvent déposer ces déchets dans le cadre d'une convention. En aucun cas la déchetterie n'acceptera les déchets des professionnels.

Que deviennent ces déchets ?

Ils suivent une filière spéciale de nettoyage et de désinfection avant d'être détruits, le plus souvent par incinération à très haute température.

Mode d'emploi.

Une convention spécifique doit être signée entre la personne et le syndicat AZUR.

Une carte est alors remise donnant accès à l'armoire des déchets d'activités de soins.

Des mini-collecteurs agréés sont proposés au prix de 2,40 € TTC/pièce.

CONVENTIONS DASRI SIGNEES				
	2012	2013	2014	2015
ARGENTEUIL	13	14	3	5
BEZONS	8	4	2	4
CORMEILLES EN PARISIS	10	14	13	9
LA FRETTE SUR SEINE	4	4	0	2
TOTAL	35	36	18	20

Soit, en tout, 145 personnes conventionnées depuis la mise en place du service.

3.7. Mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets

Installation de traitement des déchets de l'EPCI	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil	SYNDICAT AZUR	NOVERGIE - Groupe SUEZ	Vapeur / Electricité / Recyclage
Centre de tri	SYNDICAT AZUR	VAL'HORIZON	Recyclage / Valorisation
Compostage des végétaux	SYNDICAT AZUR	VAL'HORIZON	Compost
Centre de traitement des encombrants et des gravats	SYNDICAT AZUR	SITA	Recyclage, Vapeur / Electricité

3.8. Descriptif des différents sites de traitement

3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives)

<u>Localisation</u> :	2 rue du Chemin Vert - 95100 ARGENTEUIL
<u>Capacité autorisée</u> :	196 000 tonnes/an *
<u>Caractéristiques</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - 1 four de 9 tonnes/heure de 1998 - 1 four de 15 tonnes/heure mis en service le 13 décembre 2005 (remplace les 2 fours de 7,5 tonnes /heure de 1975) - Traitement des fumées par un procédé de type SCR (catalyse) mis en service le 13 décembre 2005 (remplace le traitement des fumées humide par condensation de 1994) - Centre de traitement des mâchefers mis en service en septembre 2000.
<u>Valorisation par</u> :	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau chauffage urbain - Réseau vapeur industrielle - Turbo-alternateur (X 2) - Valorisation matière
<u>Exploitation</u> :	Bail emphytéotique avec convention d'exploitation (durée 27 ans) de mai 1998 avec la Société NOVERGIE Ile de France
<u>Qualité environnementale</u> :	- Certification ISO 14 001

3.8.1.1. Bilan de la valorisation énergétique

Tonnage contractuel par arrêté préfectoral : 196 000 tonnes *

Tonnage incinéré 2015 pour le Syndicat AZUR (villes + déchetterie + refus de tri : 1 064t + encombrants broyés : 4 854t)	66 137 tonnes
Tonnage incinéré 2015 pour Montigny les Cormeilles	4 840 tonnes
Tonnage total incinéré par l'usine 2015	176 319 tonnes

Augmentation de la capacité de l'usine par arrêté préfectoral rédigé début 2015.

Valorisation électrique		Valorisation thermique	
Consommation électrique de l'usine (rachetée à EDF)	Revente	Chaleur exportée vers le réseau chaleur	Vapeur exporté vers Plâtres Lambert
4 012 MWh	50 039 MWh	59 123 MWh	9 058 tonnes

Performance énergétique = 67.1% (selon l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique de niveau élevé telle que reprise à l'article 266 nonies du code des douanes)

$$Pe = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / 2,3 \times T$$

où : - Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ; 2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ;

T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

3.8.1.2. Bilan de la valorisation matière

Valorisation matière après incinération	Tonnes
Mâchefers	44 079
Dont Ferrailles valorisées	2 225
Dont Non ferreux valorisés	419

3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines

Marché de tri des emballages de collecte sélective.

Localisation : Blanc Mesnil

Capacité : 20 000 tonnes/an

Exploitation : Centre privé, Société PAPREC, sous-traitant au contrat Val Horizon.

3.8.2.1. Bilan de la valorisation matière

Emballages recyclables traités	2014	2015	Ratio kg/hab/an
Cartons	551	638	3,91
Gros de magasins	302	284	1,74
Brique alimentaire	31	59	0,36
Bouteilles et flacons en plastique	301	362	2,21
Aluminium	0	9	0,06
Acier	77	89	0,55
Journaux Magazines	1 204	1 286	7,88
Refus	1 069	1 165	7,13
TOTAL	3 535	3 892	23,84

Le taux de refus du centre de tri est de 29.93 %, soit environ un emballage sur trois.

3.8.3. Centre de traitement des végétaux

Marché de traitement des déchets végétaux.

Titulaire : Société VAL'HORIZON, Les Plâtrières - R.D. 909 - 95680 MONTLIGNON

Déchets végétaux broyés pour compostage.

DECHETS VERTS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
CAAB	2 148	2 537	2 950	3 057	3 382	2 789	-17,53
Cormeilles en Parisis	1092	1 360	1 464	1 482	1 586	1 330	-16,14
La Frette sur Seine	286	322,84	348	349	371	338	-8,82
Déchetterie	1569	1 400	1 303	965	1 123	1 146	2,06
TOTAL	5 095	5 620	6 065	5 853	6 462	5 603	-13,29

3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats

Marché de traitement des déchets hors ordures ménagères (encombrants ménagers et gravats)

Titulaire : Société SITA, route Bassin N5 92230 GENNEVILLIERS.

Valorisation matière (cartons, ferrailles, végétaux,...) équivalente à 25% en poids minimum des objets ménagers encombrants, la part restante est ensuite broyée puis incinérée pour valorisation énergétique.

ENCOMBRANTS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
CAAB	3 070	4 148	4 228	4 168	3 715	3 733	0,48
Corneilles-en-Parisis	525	542	526	550	556	525	-5,52
La Frette-sur-Seine	121	124	111	111	114	106	-6,74
Déchetterie	2 172	1 842	1 786	1 242	1 728	1 540	-10,87
TOTAL	5 888	6 656	6 652	6 071	6 112	5 904	-3,41

GRAVATS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Déchetterie	6 364	6 977	6 368	6 811	6 888	7 063	2,54

4. LES FINANCES

DEPENSES

Dépenses réelles de fonctionnement	10 638 024,93 €
Charges à caractère général (ch. 011)	1 111 111,57 €
Charges de personnel (ch.012)	225 818,19 €
Charge financière (intérêts + ICNE)	2 437 748,66 €
Autres charges	6 863 346,51 €
Dépenses réelles d'investissement	738 683,92 €
Dépenses d'équipement	344 588,03 €
Remboursement capital	394 095,89 €

RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement	11 697 366,12 €
Produits des services (ch.70)	669 438,64 €
Impôts et taxes (73)	9 628 844,00 €
et autres charges (ch.013, 74, 75, 77,78)	1 399 083,48 €
Recettes réelles d'investissement	1 789 158,23 €
Dotations (10)	
Dotations fonds de réserves (1068)	1 736 803,12 €

Les produits des services sont issus de la vente :

- Des matériaux recyclés provenant des collectes sélectives versées par les différents partenaires soit	612 057,81 €
- De la redevance spéciale (déchets Industriels et commerciaux banals) soit	56 600,83 €
- De la vente des composteurs soit	780,00 €

5. TABLEAU DE BORD DES MARCHES PUBLICS

PRESTATAIRE	MARCHE	N°	DEBUT	FIN
BAIL EMPHYTEOTIQUE				
NOVERGIE	Incinération	98 02 16 002		2018
MP - PROCEDURES FORMALISEES				
VAL'HORIZON	Collecte / Stockage verre Collecte emballages Collecte OM / OE / DV	13 10 10 005	01/01/2014	31/12/2017
VAL'HORIZON	Traitement emballages	13 30 09 004	01/01/2014	31/12/2017
SITA IDF	Traitement OE et gravats			
VALORISOL	Traitement des déchets verts	15 22 01 001	04/04/2015	31/12/2018
GENERIS	Exploitation déchet mobiles	14 28 11 004	01/01/2015	31/12/2016
GENERIS	Exploitation déchetterie fixe	15 10 02 001	30/05/2015	30/05/2017
TEMACO	Fourniture/Maintenance bacs	14 30 07 003	22/01/2015	31/12/2018
MAPA < 90.000 €				
ORFEOR	Gestion de la dette	13 20 06 001	31/07/2013	30/07/2016
INDIGGO	Assistance négociations avenants ensemble contractuel UIOM	13 03 07 002	12/08/2013	Fin des négociations
TAPIERO	Sacs déchets végétaux	14 03 01 001	03/03/2014	31/12/2017
SARTORIO	AMO accompagnement juridique du Syndicat	15 01 26 002	12/05/2015	12/05/2018
INDDIGO	Contrôle UIOM Argenteuil	13 26 09 003	07/04/2014	06/04/2017
PNAS	Responsabilité Civile	15 21 12 003	01/01/2016	31/12/2016
GRAS SAVOYE	Risques Statutaires Personnel	15 21 12 006	01/01/2016	31/12/2016
SMACL	Dommages aux biens	15 31 12 007	01/01/2016	31/12/2016
	Flotte automobile	15 21 12 004		
CHQ DEJEUNER	Chèques Déjeuner	15 21 12 005	01/01/2016	31/12/2016
RECETTES				
ST GOBAIN	Reprise matériaux collecte - Verre			31/12/2016
COVED	Reprise matériaux collecte - Acier			31/12/2016
PAPREC	Reprise matériaux collecte - Flaconnages			31/12/2016
SEMARDEL	Reprise matériaux collecte - Papiers/cartons			31/12/2016
CORNEC	Repris matériaux collecte - Aluminium			31/12/2016
REVIPAC	Repris matériaux collecte - Emb. Liquides alimentaires			31/12/2016

6. TABLEAU DE BORD : SYNTHÈSE

6.1. Caractéristiques du SYNDICAT AZUR

- Compétence : collecte et traitement
- Nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale : 2
- Nombre de communes : 4
- Population desservie : 163 301 habitants

6.2. Synthèse sur les opérations de collecte

	2015
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	96 %
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération

6.3. Synthèse sur les opérations de traitement du Syndicat AZUR

	2015
Tonnage total des déchets traités	70 976
Part des déchets en provenance du Syndicat AZUR dans les tonnages reçus sur le Centre de Valorisation Énergétique d'Argenteuil (incluant Montigny les Cormeilles)	40,25%
Ratio par habitant des ordures ménagères collectées et traitées (kg/an/hab.)	369
Ratio par habitant des emballages recyclables traités avec les refus de tri (kg/an/hab.)	24
Ratio par apport des déchets apportés en déchetterie fixe et mobile (kg/an/apport)	174
Coût à la tonne des déchets ménagers incinérés du Syndicat AZUR dont :	82.98 € / tonne *

Du fait de la renégociation du contrat de délégation de service public avec le prestataire durant l'exercice 2015, le coût d'incinération à la tonne est transitoire et ne correspond pas à la réalité de l'activité.

7. ANNEXES

7.1. INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR

Cormeilles- en-Parisis

Date	Ecole et centre de loisirs	Section	Nombre d'enfants
Janvier à juin	Ecole Jules Ferry	CP à CM2	152
Mars à mai	Ecole Noyer de l'Image	CE1 / CE2	49
Avril à mai	Ecole les Champs Guillaume	GS à CM2	160
Janvier à mai	Ecole Alsace Lorraine	CM1	93
Juillet	Centre de loisirs Côte St Avoie (concours)		70
Juillet	Centre de loisirs Jules Ferry (concours)		22
Juillet	Centre de loisirs Noyer de l'Image (concours)		21
Juillet	Centre de loisirs Alsace Lorraine (concours)		34
Octobre	Centre de loisirs Côte St Avoie (semaine banalisée)		203
TOTAL			804

La Frette sur seine

Date	Ecole et centre de loisirs	Section	Nombre d'enfants
Janvier à juin	Ecole Aristide Briand	CP à CM2	202
Avril	Ecole Calmette et Guérin	CP à CM2	76
Juillet	Centre de loisirs Fort Bo Club (concours)		65
TOTAL			343

Fin 2015, 1 147 enfants ont été sensibilisés en classe ou en centre de loisirs, 36 enseignants et une vingtaine d'animateurs de centre de loisirs.

7.2. INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR

Argenteuil

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Février	Syndicat Azur	Visite CVE + déchetterie	11
Février	Montlignon	Visite centre de tri	8
Avril	Syndicat Azur	Visite CVE + déchetterie	7
Avril	Syndicat Azur	Distribution de compost	185
Juin	Syndicat Azur	Visite CVE + déchetterie	5
Septembre	Déchetterie Azur	Animation sur le recyclage des piles	61
Septembre	Déchetterie Azur	Animation sur les D3E	22
Octobre	Syndicat Azur	Distribution de compost	142
TOTAL			441

Cormeilles-en-Parisis

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Janvier	La Fontaine Emeraude (ZAC Bois Rochefort)	Porte à porte	28
Mars	5 rue Pierre Curie	Porte à porte	20
Novembre	110 rue Gabriel Péri	Porte à porte	6
Novembre	28ter rue du Général Leclerc	Porte à porte	10
Avril à octobre	Cormeilles nord	2 suivis de collecte	
Avril à octobre	Cormeilles sud	5 suivis de collecte	
Septembre	Salle Emy les Près	Forum des Associations	64
Octobre	Route Stratégique	Collecte de verre lors de la brocante annuelle	65
TOTAL			129

La Frette sur Seine

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Mars	1 rue du Plateau	Porte à porte	12
Avril à octobre	Ville	3 suivis de collecte	
Avril	Gare de la Frette	Animation sur le verre avec le CMJ	60
Septembre	Salle Albert Marquet	Salon des associations	43
Septembre	Quai de Seine	Collecte de verre lors de la brocante annuelle	31
TOTAL			134

Fin 2015, **704 personnes** ont été sensibilisées. 7 suivis de collecte à Cormeilles et 3 suivis à la Frette ont été effectués.

